



fisuel INFO

LETTRE D'INFORMATION DE LA FISUEL

Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité



Edito

Adiouma DIONE

Directeur Général de PROQUELEC
Vice-président de la FISUEL

Chers Amis,

PROQUELEC a organisé du 15 au 17 décembre 2009 à Dakar un important séminaire sur la Normalisation Electrotechnique, la Sécurité Electrique et l'Efficacité Energétique.

Placé sous le haut patronage du Ministère Sénégalais de l'Energie, cette rencontre a enregistré la participation d'une cinquantaine de personnes provenant du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon et du Sénégal.

Cet événement qui fut un cadre agréable d'échanges d'expérience, a connu un énorme succès tant sur le plan de l'organisation que sur le plan de la qualité des interventions.

Entre autres sujets, LBTP SECUREL, membre de la grande famille de la FISUEL y a efficacement exposé le cas de la Côte d'Ivoire en matière de contrôle de conformité des installations électriques intérieures.

Tout comme, le Manuel FISUEL, qui a été présenté et commenté par PROQUELEC, a suscité un réel intérêt. Sous un autre chapitre, l'exposé qui a été fait par PROQUELEC sur l'Audit et l'Efficacité Energétique a également été bien apprécié par les participants.

En effet, aujourd'hui, devant l'explosion des prix pétroliers, l'augmentation sans cesse des prix de l'énergie et le danger pour la planète de l'accumulation des gaz à effet de serre, tous les experts du monde s'accordent pour estimer qu'économiser l'énergie et réduire le gaspillage constituent le moyen le moins cher et le plus efficace pour accroître la sécurité énergétique et améliorer l'environnement dans le monde.

Il serait heureux que ce sujet d'actualité soit retenu dans les thèmes de nos prochaines rencontres.

Vive la FISUEL !

Commission européenne, DG Entreprise

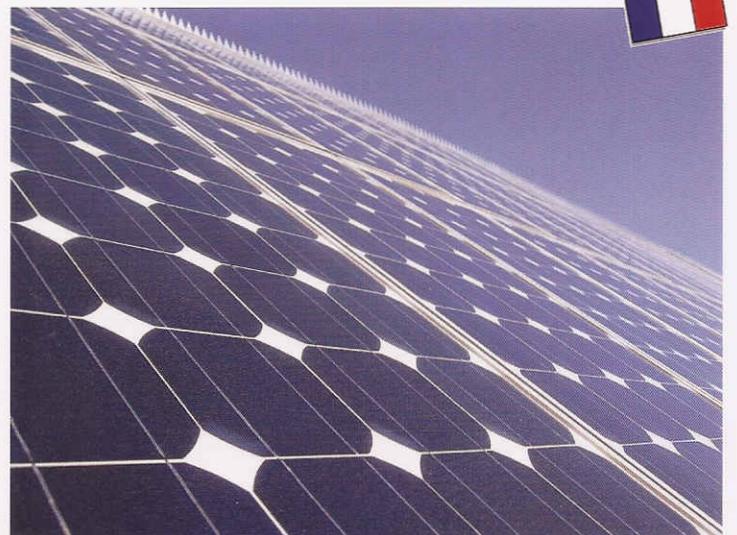
La Commission européenne a décidé de lancer en 2011 «une étude visant à évaluer comment renforcer la sécurité des installations électriques dans les bâtiments, tout en améliorant l'efficacité énergétique de ceux-ci et en permettant l'intégration, en toute sécurité, de sources d'énergies renouvelables et de nouveaux services tels que le **chargement de véhicules électriques**» (Communication Electra du 28 octobre 2009). http://eu/entreprise/sectors/electrical/documents/electra_comm/electra_comm_2009_0594



Photovoltaïque en France : attention aux règles d'installations !

Si les installations de production d'électricité photovoltaïques contribuent à déployer les objectifs du Gouvernement, elles doivent cependant respecter les règles d'installation...

Les premiers constats d'application de la norme ne sont pas satisfaisants.





Contrôles volontaires : des chiffres inquiétants

L'analyse des résultats de contrôles volontaires des installations photovoltaïques témoigne d'un manque d'application des règles d'installation. Ces chiffres concernent des contrôles réalisés de début 2008 à février 2009.

En métropole, sur 310 installations vérifiées, 153 n'étaient pas conformes ; et hors métropole, dans les départements ou territoires d'outre-mer, 136 sur 324 n'étaient pas conformes.

Soit, au total : un pourcentage de non conformités de 45 %.

Plus de sécurité

Depuis le 22 mars 2010, toute nouvelle installation de production d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kVA – et d'une manière générale, toute nouvelle installation raccordée au réseau public de distribution d'électricité – doit faire l'objet d'une attestation de conformité aux règles de sécurité, visée par le Consuel.

Le photovoltaïque entre ainsi dans ce cadre.

Un pas supplémentaire vers plus de sécurité.

➔ L'installation d'équipements photovoltaïques vit actuellement un fort développement.

Les mesures d'accompagnement de l'État et l'obligation d'achat de l'électricité à un tarif attractif accélèrent le déploiement de cette technologie. Cette tendance s'inscrit dans les objectifs du Gouvernement et contribue à honorer les engagements de la France et de l'Europe en matière d'énergies renouvelables (objectif 23 % de production d'EnR pour la France). Raccordées au réseau de distribution, les installations de production d'électricité photovoltaïques sont autant de systèmes décentralisés. À ce titre, leur raccordement est soumis à d'indispensables règles de sécurité. Pourtant, les premiers constats concernant l'application de ces règles sont alarmants, comme en témoigne l'analyse des contrôles effectués par le CONSUEL à la suite de démarches volontaires. Rappelons que la mise en œuvre d'installations photovoltaïques repose sur les compétences des couvreurs et des électriciens.

En savoir plus

Les non-conformités majeures

- Absence ou mauvais calibrage du différentiel
- Pas d'interconnexion des terres ou valeur incorrecte de la prise de terre
- Absence d'appareillage de sectionnement et/ou de coupure onduleurs
- Calibrage des disjoncteurs pas adapté
- Connecteur DC pas adapté (verrouillage)
- Appareillage pas adapté au DC (sectionnement et para-foudre)
- Marquage spécifique.

Pour pallier cette dérive inquiétante, professionnels, distributeurs d'électricité et associations de consommateurs se félicitent de l'obligation récemment promulguée de la délivrance d'une attestation de conformité pour permettre le raccordement au réseau d'une installation photovoltaïque, tout comme pour le raccordement d'une nouvelle installation électrique domestique (récent décret du 22 mars 2010).



En France, le Diagnostic Électrique Obligatoire, premier bilan



Promulgué par la loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement pour un diagnostic électrique obligatoire, cette mesure a été suivie de trois décrets et deux arrêtés pour une application au 1^{er} janvier 2009 et un diagnostic valable 3 ans.

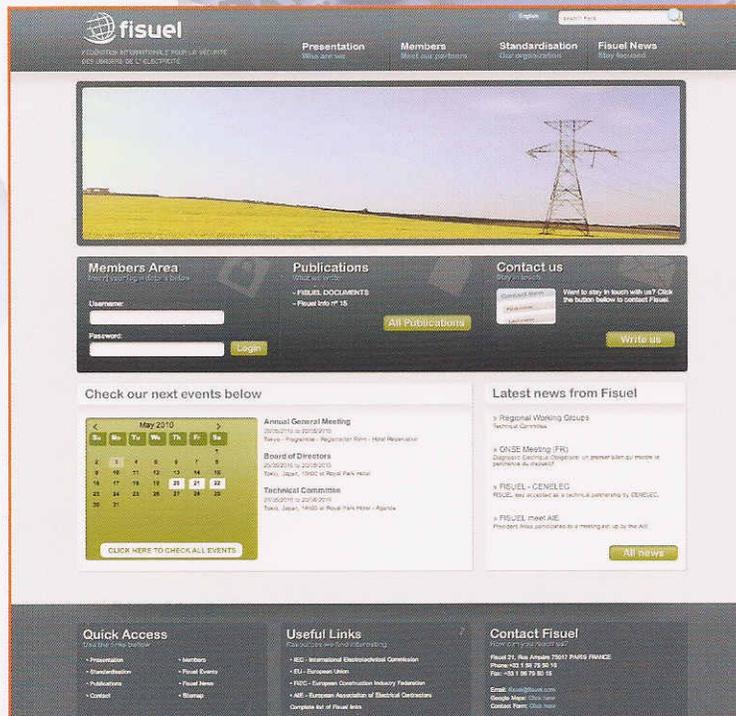
Il s'applique dans le cadre de la vente d'un logement dont l'installation électrique a plus de 15 ans. Les six exigences techniques minimales portent sur :

- La présence d'un appareil général de commande et de protection, facilement accessible ;
- La présence d'au moins un dispositif de protection différentielle de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre ;
- La présence sur chaque circuit, d'au moins un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs ;
- La présence d'une liaison équipotentielle et le respect des règles liées aux zones de sécurité dans les locaux contenant une baignoire ou une douche ;
- L'absence de matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension ;

■ L'absence de conducteurs non protégés mécaniquement.

Un an après sa mise en place, les premiers retours sur le Diagnostic Electrique Obligatoire montrent toute l'importance et l'utilité de la démarche. Une étude réalisée par TNS Sofres auprès de nouveaux propriétaires indique que deux tiers des diagnostics font apparaître des points d'insécurité et que des travaux de mise en sécurité sont effectués dans 96% des logements concernés.

En parallèle, une étude terrain menée par l'Observatoire National de la Sécurité Electrique indique que sur les 6 000 diagnostics électriques obligatoires analysés en 2009, 72% présentaient des installations avec au moins trois anomalies simultanément (mise à la terre, 79% ; matériaux vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contacts directs, 74% ; locaux contenant une baignoire ou une douche, 65%).



www.fisuel.org
Le nouveau site de la FISUEL est opérationnel, avec un espace "réservé membres" (avoir un "user name" et un "mot de passe"). Merci d'envoyer à la FISUEL toute information susceptible d'intéresser les autres membres.



FEUILLE TROSE A DETACHER ET A CONSERVER PAR L'INSTALLATEUR AVANT ENVOI AU CONSUEL

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Formulaire adressé à : **1**
 valable jusqu'à : **2**

INSTALLATION DE PRODUCTION
 photovoltaïque éolienne cogénération **3**

HABITATION
 individuel copropriété collective
 agricole industrielle tertiaire **4**

ADRESSES
 locaux autres **5**

6 **7** **8** **9** **10** **11** **12**

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties renouvelées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non renouvelées.

Référence du point de livraison attribuée par le gestionnaire du réseau DP (*) : **8**

NOM DU CLIENT : _____ (ou lettres capitales) **9**

ADRESSE DU CHANTIER : **10**

Immeuble : _____ Escalier : _____ Etage : _____ Porte : _____
 Rue : _____ N° : _____

Coordonnées GPS du chantier : **11**

Date : / / Signature : **12**

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE COMPLÉTANT LE DOSSIER TECHNIQUE À JOINDRE À L'ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Puissance : _____ kVA (c) **13** Tension côté courant alternatif (1) : < 1000 V > 1000 V (d) **14**

Installation (1) : neuve existante **15** Raccordement au réseau DP (1) (1) : non oui **16**

L'installation de production a été réalisée totalement par vos soins (1) : oui non **17**

Noms et coordonnées des autres intervenants en électricité : _____

Précisions complémentaires : _____ **18**

IMPORTANT : voir conditions générales au verso du 3^{ème} feuillet.

Avec le vieillissement du parc de logements, les installations électriques anciennes ne sont plus adaptées aux appareils modernes qui sont entrés dans nos foyers (plaques à induction, équipements multimédias, sèche-linge...). En France, 16 millions de logements sont concernés. Construits avant 1974, ces immeubles n'ont pas bénéficié de l'attestation de conformité électrique délivrée par le CONSUEL. Ils peuvent donc plus particulièrement présenter des risques d'échauffement des circuits ou d'incendie et être à l'origine d'électrisation voire d'électrocution des personnes.

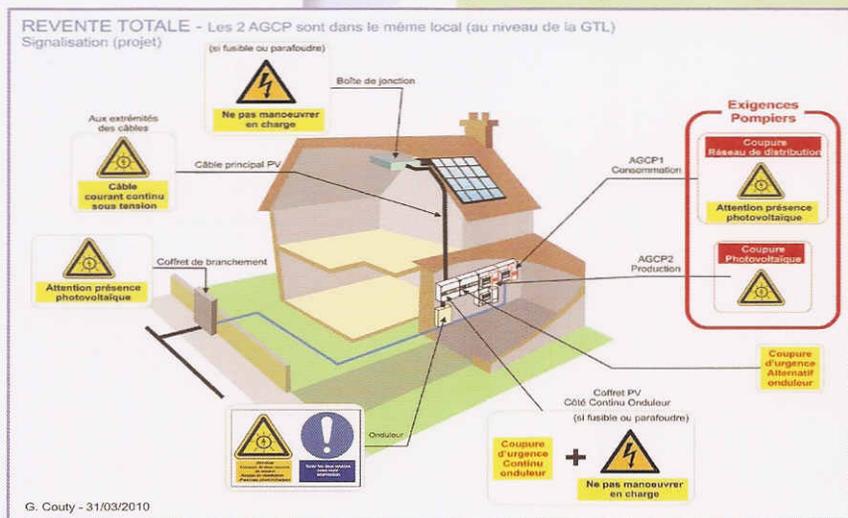
Elargir le champ d'application pour la sécurité de tous
 Aujourd'hui, ces premiers résultats démontrent le véritable intérêt du dispositif réglementaire et la pertinence d'étendre son application, pour assurer la sécurité de tous.



Groupes de travail FISUEL

■ Le groupe de travail Europe s'est réuni à Paris le vendredi 19 mars ; il a abordé successivement : la grille des points de contrôle des installations photovoltaïques, la Communication Electra de la Commission Européenne

(voir supra : avoir une installation sûre, pour pouvoir la faire évoluer, donc avoir une installation régulièrement vérifiée), les incendies sur des bâtiments ayant un toit en panneaux photovoltaïques, une étude sur l'efficacité énergétique dans le logement, au Portugal, la formation au photovoltaïque chez AIB en Belgique, et la Réglementation en vigueur en Suisse. (Compte rendu et documents sur le site).



■ Le groupe de travail Asie s'est réuni à Jakarta le jeudi 25 mars ; il a abordé les «exigences minimales» de sécurité dans les logements existants (cf. Manuel FISUEL), et la sécurité des installations de branchement pour véhicules électriques.

LA MÉMOIRE DE LA FISUEL

Il s'agit de l'ensemble :

- des "informations" recueillies par la FISUEL
- des "documents" qu'elle a élaborés et des résultats des travaux qu'elle a conduits depuis sa création, en 2002.
- Les premières sont classées, d'abord par continents (Afrique, Amériques, Europe, Moyen Orient, Asie), puis par pays, ainsi que dans un chapitre "institutionnel".
- Les seconds sont dans le chapitre "Documentation FISUEL", dans lequel, en particulier on trouvera l'Annuaire ainsi que le recueil des statistiques et enquêtes (dans la rubrique Observatoire International).

Cet "outil" sera désormais partie intégrante du site internet et maintenu à jour en temps réel.

Dans cet esprit, toute communication (article, présentation,...) de nature à enrichir le savoir de la Fédération et compléter cette "bibliothèque FISUEL" sera la bienvenue.

2010

LA MÉMOIRE DE LA FISUEL

L'ensemble

- des informations recueillies sur de nombreux pays, dans plusieurs continents :

AFRIQUE : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, Afrique du Sud

AMÉRIQUES : Argentine, Brésil, Canada, Mexique, USA

ASIE : Corée, Japon, Indonésie, Malaisie, Singapour, Taiwan, Australie

EUROPE : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse, République Tchèque, Pologne, Suède, Finlande

MOYEN ORIENT : Arabie Saoudite, Liban

- des principaux documents et travaux publiés :

INSTITUTIONNEL / DOCUMENTATION

THE MEMORY OF FISUEL

Collection of

- information from numerous countries, in several continents:

AFRICA : Benin, Burkina Faso, Cameroon, Ivory Coast, Gabon, Mali, Morocco, Niger, Senegal, South Africa

AMERICAS : Argentina, Brazil, Canada, Mexico, USA

ASIA : Korea, Japan, Indonesia, Malaysia, Singapore, Taiwan, Australia

EUROPE : Germany, England, Belgium, Spain, France, Greece, Ireland, Italy, Luxembourg, Portugal, Switzerland, Czech Republic, Poland, Sweden, Finland

MOYEN ORIENT : Saudi Arabia, Lebanon

- the main documents and works that have been published:

INSTITUTIONAL / DOCUMENTATION

FISUEL 21, rue Ampère 75017 PARIS - Tél 33 (0)1 56 79 50 10 - Fax 33 (0)1 56 79 50 15
www.fisuel.org

